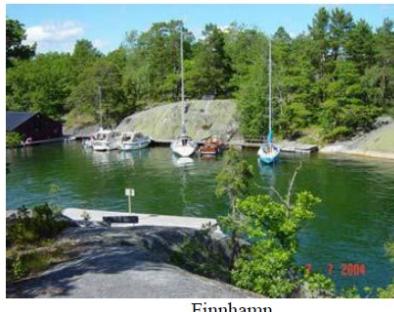


CROISIÈRE VOILE

dans l'archipel de Stockholm en mer Baltique

Au départ de **Stockholm**

Du samedi 20 au samedi 27 juin 2026



Finnhamn



Au départ de Saltsjö Pir marina, nous pourrons naviguer dans l'archipel de Stockholm, bien connu des amateurs de « Meurtres à Sandamn »

Suggestion d'itinéraire de 100 Milles Nautiques (nm) :

Dimanche : Saltsjö Pir marina – Grinda = 14 nm

Lundi : Grinda – Finnhamn = 12 nm

Mardi : Finnhamn – Sandhamn = 16 nm

Mercredi : Sandhamn - Malma Kvarn = 12 nm

Jeudi : Malma Kvarn – Utö = 16 nm

Vendredi : Utö - Saltsjö Pir marina = 18 nm

Nous prévoyons 1 monocoque de 4 cabines doubles, soit 8 participants

ORGANISATEURS :

- Christian Weber Tél. : 06 74 48 28 92 - @ : webchristian@gmail.com
- Marijo Godeau Tél. : 06 52 13 42 28 - @ : marie.joelle.godeau@gmail.com

CHEFS DE BORD :

- Philippe Blanc Tél. : 06 87 69 11 65 - @ : philippe.blanc@safrangroup.com

LIEU : Saltsjö Pir marina à Saltsjöbaden

· Embarquement : samedi 20 juin 2026 à 17h00 et Débarquement : samedi 27 juin 2026 à 9h00

VOILIERS : Type Bavaria Cruiser 46 de 4 cabines doubles, soit 8 couchages

PARTICIPATION FINANCIERE : 720 Euros par personne .

- Comprend : Location voiliers - consommables - assurances - nettoyage final – organisation
- Ne comprend pas l'avitaillement de chaque bateau par son équipage, draps et serviettes, moteur HB, carburant moteur, les éventuelles taxes de port, les frais d'escale... Les frais non compris dans le forfait sont payés sur la caisse de bord de chaque équipage.

L'inscription et le règlement seront effectués en ligne via un lien adressé aux personnes intéressées lors de la validation de votre préinscription par mail (cf chapitre Modalités particulières ci-après).

- Acompte de 30% par carte bancaire à l'inscription
- Solde par débit automatique au plus tard 30 jours avant le début de l'événement

VOYAGE :

Avion jusqu'à Stockholm puis transfert en taxi

REUNION DE PRÉPARATION :

Présence indispensable le **Mercredi 10 juin à 19h30** (lieu et date à confirmer)

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION :

Cette croisière est organisée dans les conditions exposées dans la Charte de la section voile, en particulier ce qui concerne :

- la souscription à la **Licence Club** de la Fédération Française de Voile (FFV) pour les Skippers,
- la souscription au **Passeport Voile** de la FFV pour les autres participants,
- les conditions d'inscription (adhésion, assurance, annulation),
- les procédures de réception et de validation des inscriptions,
- les dépenses comprises dans la participation financière demandée,
- les dépenses additionnelles à prévoir,
- les conditions générales de participation (constitution des équipages, programme de navigation, vie à bord, sécurité nautique),
- l'équipement individuel indispensable,
- le transport vers et depuis le port d'embarquement,

Chaque participant prend connaissance des dispositions de la CHARTE DE LA SECTION VOILE préalablement à son inscription. : <https://www.cihm.info/voile#outils-et-procedures-des-organisateurs-voile>

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT :

Avec la signature de son bulletin d'inscription, le participant :

- atteste avoir pris connaissance de la charte de la section voile et en accepte expressément les principes et les termes,
- s'engage à respecter strictement toutes les mesures et consignes de sécurité formulées par le chef de bord en cours de navigation.

MODALITÉS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION :

Inscription en ligne sur le site www.billetweb.com

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'enregistrement en respectant toutefois un minimum de personnes expérimentées sur chaque voilier et une liste d'attente est constituée en cas d'inscriptions surnuméraires.

Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles ; ils ne sont ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.